

ACCESSIBILITE DES PMR

26 Mars 2008



La réglementation en vigueur

- ◆ **La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**
 - ➔ les ERP et IOP doivent permettre à toute personne
 - ➔ quelque soit le type de handicap.
 - ➔ d'accéder, circuler et recevoir les informations qui y sont diffusées

Elle soumet RFF à deux régimes cumulatifs:

- ◆ **Article 41**, en tant qu'ERP ou IOP (décret d'application du 17 mai 2006)
- ◆ **Article 45**, en tant que maillon de la chaîne de transport,

La réglementation en vigueur

- **Article 41**, en tant qu'ERP ou IOP (décret d'application du 17 mai 2006):
 - Toute **gare nouvelle** doit être accessible quelque soit le type de handicap.
 - Toute **gare existante** (sauf catégorie 5 d'ERP) doit être mise en accessibilité dans un délai de 10 ans.

La réglementation en vigueur

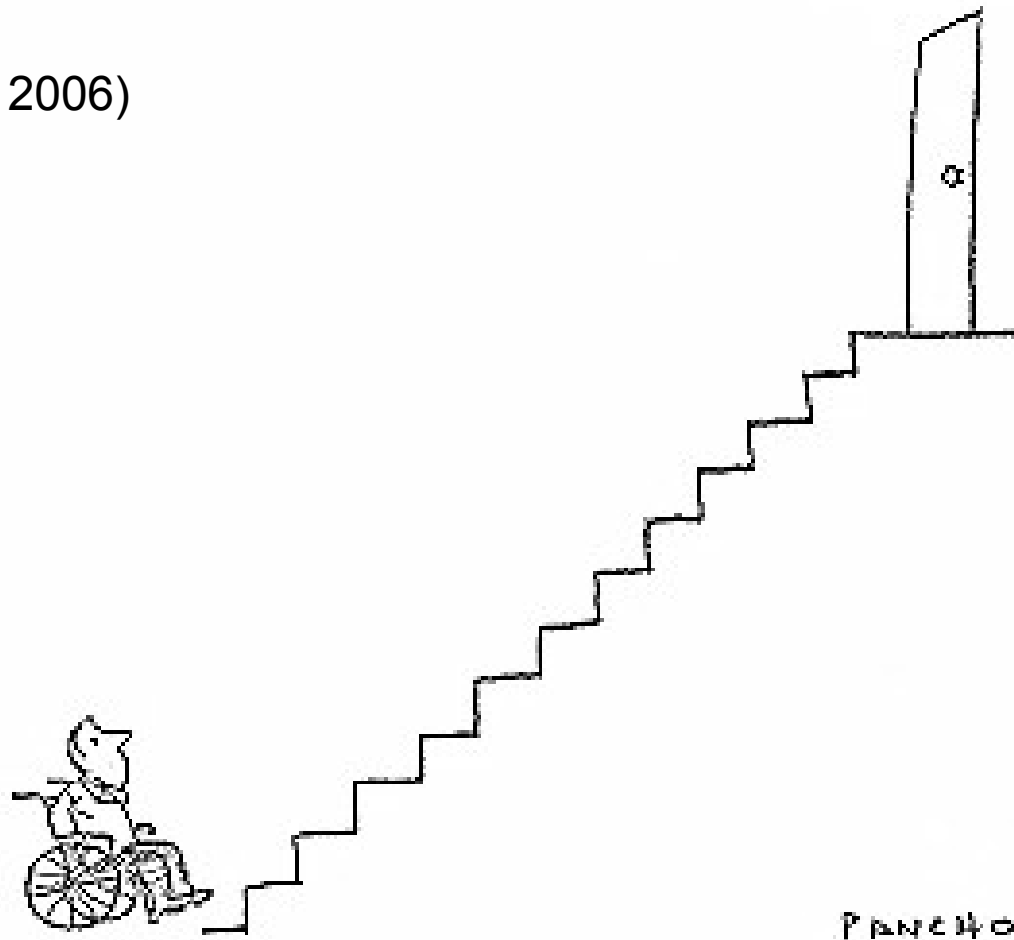
- **Article 45**, en tant que maillon de la chaîne de déplacement :

→ Tous les services de transport collectifs doivent être **accessibles** aux PMR dans un **délai de 10 ans**. (Donc en février 2015)

→ Élaboration d'un **schéma directeur** de mise en accessibilité par les autorités compétentes d'organisation des transports, dans un **délai de 3 ans**. (février 2008)

Etat des gares de la région

(en 2006)



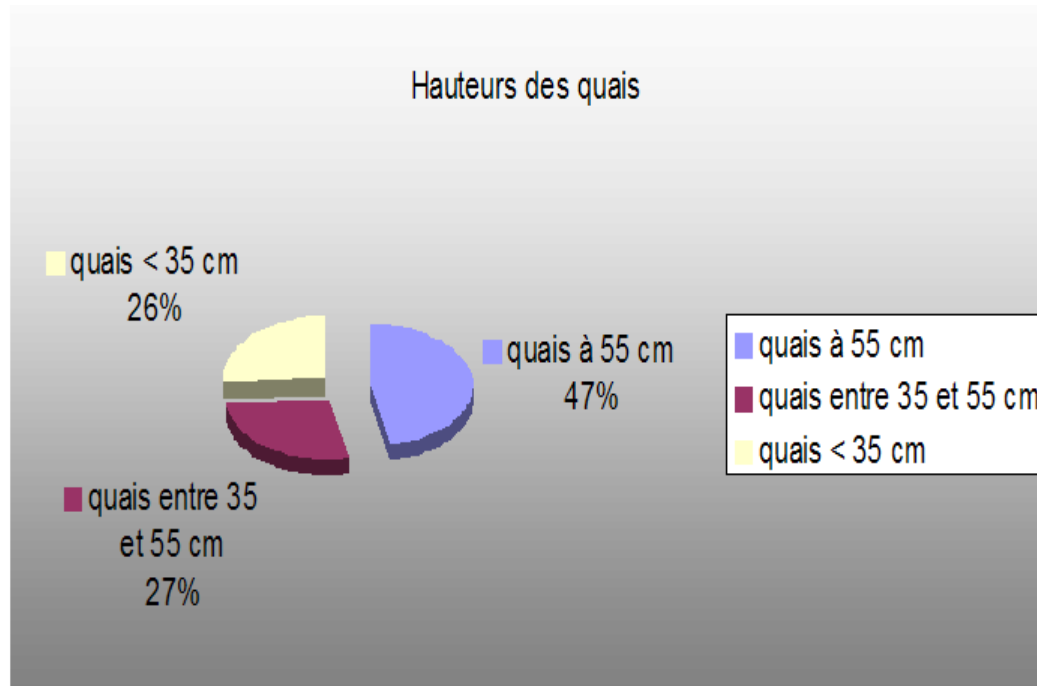
PANCIKO

Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ La hauteur du quai

Les hauteurs de quai varient de 0 à 55 cm: 53% des quais ne sont pas à 55 cm (en linéaire) et 26% sont à moins de 35 cm.



Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ Les rampes



Bandol



Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ Les escaliers



Rognac



Aix tgv



Ranguin

Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ L'absence de bande podotactile



Arles

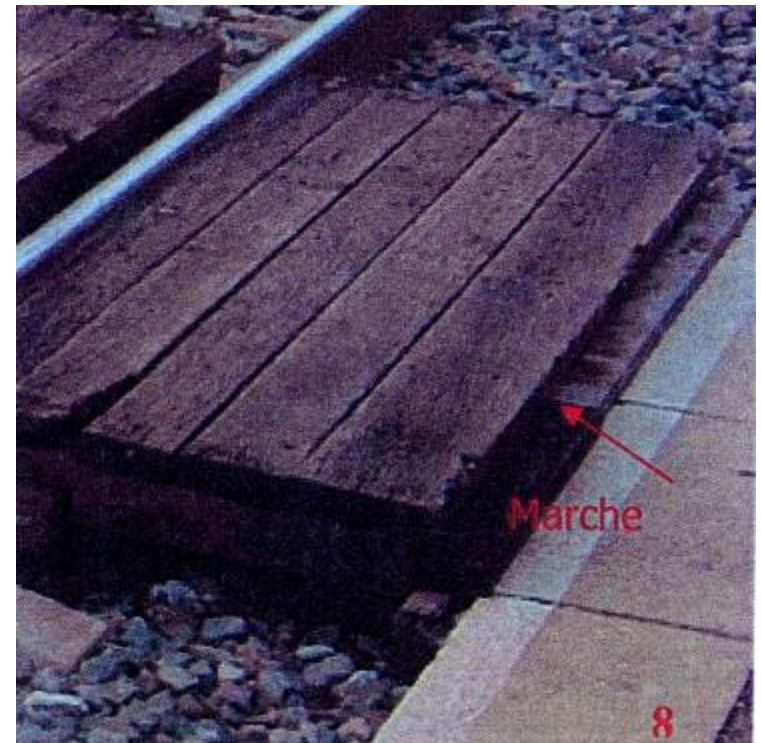


Eze-sur-Mer

Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ Les traversées de voies



St-Chamas

Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ Dévers



Etat des gares de la région

Principaux dysfonctionnements:

→ Largeur réduite

Mouans-Sartoux



Rognac



Courthezon



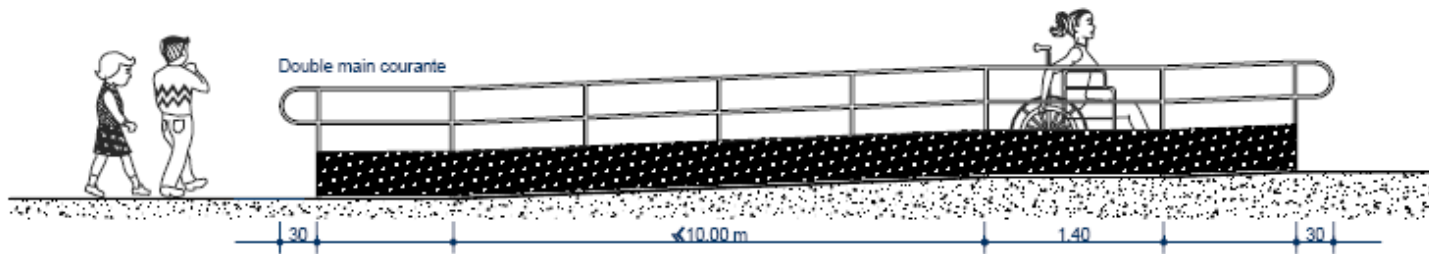
Les préconisations



Les préconisations

Pour les personnes ayant des déficiences motrices:

→ Remplacement d'éventuelles marches par des **rampes normées**



Exemple d'une rampe à 5 % avec palier de repos tous les 10 mètres



Les préconisations

Pour les personnes ayant des déficiences motrices:

→ Mise aux normes ou pose d'**ascenseurs** (mini 630 kg) avec passage utile >80cm en libre service (avec portes vitrées), interphones et commandes adaptées (abaissées et en braille).



Les préconisations

Pour les personnes ayant des difficultés visuelles:

→ Pose de **dalles d'éveil de vigilance** en bordure de quai et en haut de chaque volée d'escalier

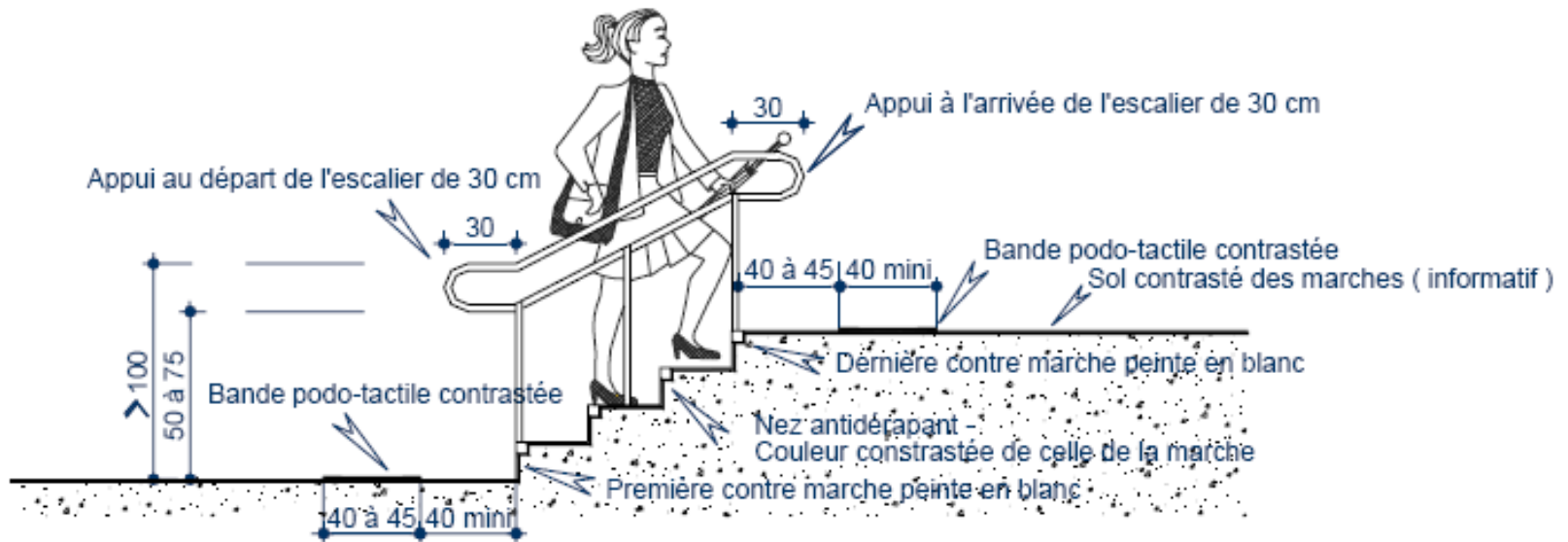


Les préconisations

Pour les personnes ayant des difficultés visuelles:

→ Aménagements des escaliers fixes: main-courantes (contrastée par rapport au mur) à **double lisse** préhensible dépassant les 1^{ères} et dernières marches de 30 cm, **contremarches** de la première et dernière marche contrastée et les **nez de marches** antidérapants et également contrastés

Principe d'un escalier fixe



Les préconisations

Pour tous les types de handicap:

- Rehaussement des quais à la hauteur de 55cm lorsque la fréquentation et le matériel roulant le justifient, et à terme dans toutes les gares
- Bande jaune délimitant la zone dangereuse (doit être rugueuse et antidérapante).



Avancement / Programmation

En 2006, une seule gare totalement accessible (sur 144) : **Avignon TGV**

Depuis 2006, les gares et points d'arrêt suivants ont été rendus accessibles :

-Ligne Marseille-Aix (9 gares), Vitrolles, L'Argentière-Les Ecrins, Port de Bouc, Martigues, Istres, Sospel, Peille.

A ce jour les dossiers en cours de traitement (Pro/Réa) sont :

- Antibes, Cagnes sur Mer, Sausset les Pins, Ollioules-Sanary, La Garde, La Seyne sur Mer, Manosque, Saint Raphael, Avignon centre.

De nombreux dossiers en cours d'émergence et d'études Avant-Projet.

Exemple de réalisation : Istres



- Rehaussement des quais à 55 cm
- Mise en œuvre de dalle d'éveil de la vigilance
- Reprise de l'éclairage des quais

Programmation

- **Une démarche à poursuivre, en priorité et d'ici 2015 pour les points d'arrêt repris aux schémas directeurs national (SNCF) et régional (Conseil Régional)**
- **RFF s'est engagé au niveau national à rendre 250 gares accessibles d'ici à 2012 (« contrat de performance » signé avec l'Etat)**
- **Une assistance humaine à organiser (exemple : lacune horizontale quai-train)**

Une situation à améliorer

